

LE PÔLE MÉTROPOLITAIN LOIRE ANGERS CONSTRUIT SON PLAN CLIMAT : AGISSONS ENSEMBLE!





Ce document fait office de compte rendu :

- De l'atelier partenaires « bâtiments » du 26 nov. 2018
- De l'atelier partenaires « ENR » du 3 déc. 2018
- De l'atelier partenaires « mobilités » du 4 déc. 2018

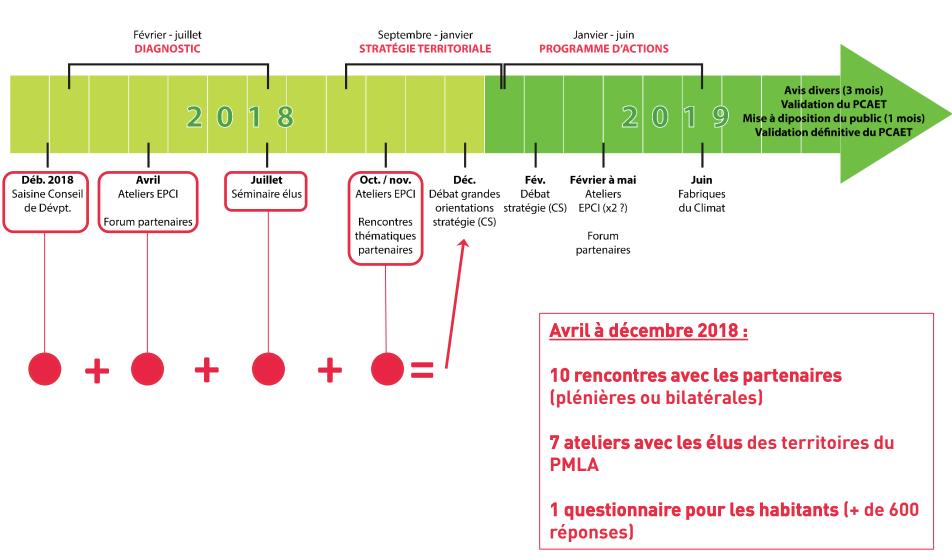
Il est entendu que les orientations données pour chaque axe ne sont pas exhaustives et que la stratégie sera utilement complétée durant la phase d'élaboration du programme d'actions, notamment pour la partie chiffrée de la stratégie.



> STRATÉGIE TERRITORIALE







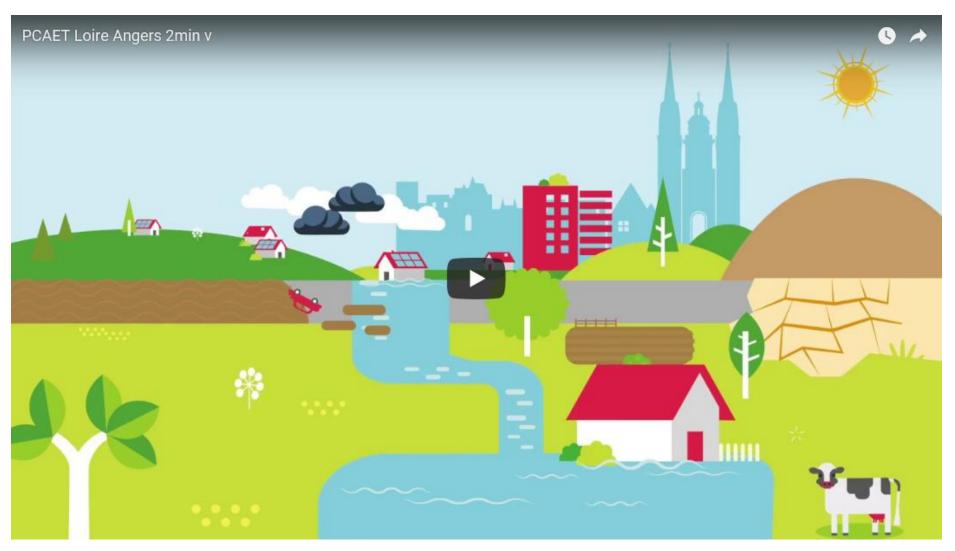


> STRATÉGIE TERRITORIALE





RAPPEL GRANDS ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC





> STRATÉGIE TERRITORIALE





LA STRATÉGIE TERRITORIALE

« La stratégie territoriale identifie <u>les priorités</u> et les objectifs de la collectivité, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants : »

- 1. Réduction des émissions de GES par secteur aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050
- 2. Renforcement du stockage de carbone, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments
- 3. Maîtrise de la consommation d'énergie finale par secteur aux horizons 2021, 2026, 2030 et 2050
- 4. Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage pour chaque filière aux horizons 2021, 2026 et 2030
- 5. Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur pour chaque filière aux horizons 2021, 2026 et 2030
- 6. Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires
- 7. Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration aux horizons 2021 et 2026
- 8. Evolution coordonnée des réseaux énergétiques
- 9. Adaptation au changement climatique

- Les objectifs nationaux servent de cadre pour orienter la stratégie territoriale ...
- ... mais cette stratégie doit d'adapter aux potentialités des territoires ...
- ... et définir des objectifs atteignables

STRATÉGIE = GRANDES ORIENTATIONS (chiffrées pour celles qui doivent l'être)



> STRATÉGIE TERRITORIALE





RAPPEL DES PRIORITÉS DÉFINIES EN ATELIERS

Sujets / orientations

La rénovation énergétiques des logements

La production d'énergies renouvelables

La mobilité des personnes et des marchandises

La gestion des déchets

Une agriculture durable

Les circuits courts

L'exemplarité de la collectivité

La ressource en eau

L'implication des entreprises

La séquestration de carbone par les milieux naturels

La précarité énergétique (logements et transports)

Le confort thermique



> STRATÉGIE TERRITORIALE





LES AXES STRATÉGIQUES

AXE 1 : Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable

AXE 2 : Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur

AXE 3 : Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine

AXE 4 : Adopter des pratiques et usages adaptés

AXE 5 : Gouvernance : piloter, animer et évaluer le PCAET



> STRATÉGIE TERRITORIALE





AXE 1 : contextualisation avec les objectifs nationaux

| | 2030 | 2050 |
|--------------------------|--|---|
| Réglementation nationale | Consommation d'énergie : -28% | Emission GES Bâtiment : -86% 100% parc de logement au niveau BBC |
| | Maison individuelle : rénovation très performante 30 % du parc | Reste du parc de logements : rénovation très performante 100% parc restant entre 2030 et 2050 |
| Vision ADEME | Parc HLM : rénovation très performante 100% du parc construit avant 2005 | Tertiaire : consommation d'énergie finale -35% |
| | Tertiaire : consommation d'énergie finale -21% | |

Territorialisation PMLA

Maison individuelle : 28 000 lgts à rénover soit 2 550 lgts/an

Parc logements sociaux : 31 000 lgts à rénover soit 2 800 lgts/an

Maison individuelle et logements collectifs : 84 000* logements à rénover soit 4 000 lgts/an





AXE 1

Construire la stratégie et le futur programme d'actions sous forme d'axes stratégiques s'appuyant sur les priorités préalablement définies :

AXE 1 : Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants et entreprises de moins et mieux consommer et concourir à un cadre de vie agréable

Ambition / action

Forte ambition dans la massification de la rénovation des logements -> OPAH, ANAH, ANRU

Mise en place d'un guichet unique, le faire connaître / Réaliser une feuille de route des travaux par logement

Rénovation du bâti et ENR : les collectivités doivent montrer l'exemple -> des dossiers en cours

Qualification des professionnels + groupements

Confort thermique : action sur les matériaux et la végétalisation des façades

Poursuite rénovation des logements sociaux et aidés (question des ventes à traiter)



> STRATÉGIE TERRITORIALE





DEBATS COMPLEMENTAIRES EN ATELIER PARTENAIRES « BATIMENTS » DU 26/11/2018

- Quelle orientation ? Massifier la rénovation pour qu'un maximum de bâtiments soient rénovés avec un minimum de performance ? Ou rénover moins de bâtiments mais au maximum de leur performance énergétique avec les coûts et l'accompagnement que cela nécessite ?
- Développement d'un guichet unique à l'échelle du Pôle métropolitain : rassembler et coordonner les acteurs de l'EIE, ANAH, l'ADIL, le CAUE, les services d'urbanisme des collectivités. Mieux faire connaître les services, simplifier le message des aides aux particuliers et établir un rapport de confiance . Mettre en place des outils permettant d'évaluer l'impact réel des actions et la performance réelle des projets de rénovation. Valoriser ce qui fonctionne.
- Certification/formation des artisans. Favoriser les groupements d'artisans qualifiés proposant des offres globales et commercialement acceptables. Favoriser la connaissance du métier de l'autre. Certification locale?
- Capitalisation et traçabilité des données au bâtiment. Mettre en place une feuille de route de travaux, retraçant les étapes à réaliser pour atteindre le niveau BBC avec un calendrier sur plusieurs années.
- Donner les moyens dans l'ingénierie, l'AMO, l'accompagnement.
- Exemplarité de la collectivité, importance de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Des défis en terme de volume, mais aussi des défis en terme de qualité : accompagner les collectivités et les particuliers sur l'utilisation des matériaux biosourcés. Structurer une filière en associant artisans, architectes, collectivités et agriculteurs. Proposer systématiquement ces possibilités en comparaison avec d'autres matériaux.
- Quelle part d'innovation (process, architecture, matériaux...) dans la mise en œuvre de ces rénovations?



> STRATÉGIE TERRITORIALE





AXE 2 : contextualisation avec les objectifs nationaux/régionaux

| | 2030 | 2050 |
|-----------------------------|--|--|
| Réglementation nationale | Part ENR dans la consommation d'énergie finale : 32% -40 % de consommation d'énergies fossiles | |
| SRCAE/SRADDET | Bois énergie : 6745 GWh (+30%) Biogaz : 2330 GWh (x3) PV : 1680 GWh (x3) Eolien : 2700 GWh (+60%) | Bois énergie : 6980 GWh Biogaz : 3490 GWh PV : 3365 GWh Eolien : 4430 GWh |

Territorialisation PMLA

Bois énergie: 680 GWh (+50%)

Biogaz: 55 GWh (+50%)

Photovoltaïque: 90 GWh / 80 MW

(x4)

Eolien: 40 GWh / 20 MW

Bois énergie: 705 GWh (+57%)

Biogaz: 83 GWh (x2)

Photovoltaïque: 180 GWh / 160 MW (x8)

Eolien: 65 GWh / 34 MW







AXE 2 : Passer du territoire consommateur d'énergie au territoire producteur

Ambition / action

Photovoltaïque: ouverture prochaine du parc des Ponts-de-Cé, des projets en cours (St-Jean-de-Linières, massifier l'utilisation des toitures, cadastre solaire en ligne au 1^{er} trimestre 2019, atlas des sites favorables à l'accueil de parcs solaires réalisé au 1^{er} semestre 2019, travail Enedis/SIEML sur les capacités d'injection sur le réseau

Eolien : des projets à l'étude à Bellevigne et Longuenée, arriver à 5/6 parcs sur le PMLA, atlas plus précis des zones éligibles à venir

Gaz : plusieurs unités existantes, 2 projets sur ALM, maillage du réseau en cours d'évolution pour pouvoir évacuer du gaz toute l'année, opportunité de desservir de nouveaux territoire (interconnexion des réseaux nécessaire),

Chaleur renouvelable : des chaufferies existantes, d'autres en projet, structurer la filière bois pour exploiter sa pleine capacité, anticiper la solution géothermie notamment au moment des nouvelles constructions...

Favoriser les projets citoyens et être moins dépendant des investisseurs pour que les retombées restent locales : projet de SAS à la CC LLA, ouverture capital ALTER énergies...

Accroître la part des ENR par une baisse des consommations







DEBATS COMPLEMENTAIRES EN ATELIER PARTENAIRES « ENR » DU 03/12/2018

- L'enjeu de développement des ENR est d'autant plus fort que la centrale de Chinon va avoir de plus en plus de problème de refroidissement
- L'atlas des sites favorables à l'installation de parcs solaires concernera des sites tels que des friches, d'anciens dépôts de déchets, de toitures de parkings...
- Peu de zones favorables pour l'éolien sur le PMLA, mais il est tout de même possible d'avoir 5 à 6 parcs et de remplir les objectifs régionaux. L'éolien devrait être une priorité au regard de son rendement. La réalisation d'un atlas plus précis permettra aussi aux collectivités d'avoir l'information et enfin d'avoir un coup d'avance sur les investisseurs
- Bois énergie : 50% du potentiel du Maine-et-Loire ne sont pas utilisés
- Géothermie : véritable solution notamment pour les maisons individuelles et les bâtiments publics. Permet aussi le refroidissement. Coûts d'investissement plus élevés, mais rentabilité rapide





AXE 3 : Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées et en améliorant le cadre de vie et la santé humaine

Ambition / action

Définir et mettre en place une stratégie de centralité facilitant l'optimisation des déplacements = révision du SCOT, PLUi, charte d'aménagement, plan d'aménagement de centre-bourgs accordant une meilleure place aux modes de déplacements autres que la voiture

Favoriser les modes actifs, le partage des véhicules et les TC : plan vélo d'ALM, schéma du covoiturage prévu dans le PLUi d'ALM, création de lignes express vers les polarités, ouverture d'une gare TER à Trélazé

Transport de marchandises : logistique urbaine (étude Aldev), stations BioGNV pour professionnels

Limiter et rationaliser la consommation foncière, préserver les espaces majeurs de séquestration carbone, réduire l'artificialisation des sols via les documents d'urbanisme, préservation zones humides, démarche BIMBY

Donner une place au végétal en milieu urbain : îlots de fraicheur, confort des bâtiments...





DEBATS COMPLEMENTAIRES EN ATELIER PARTENAIRES « MOBILITES » DU 04/12/2018

Aménagement du territoire

- favoriser la multimodalité, notamment au niveau des gares, conforter les polarités et centralités de proximité pour réduire les déplacements, maintenir l'économie au sein du tissu (enjeux du SCoT en cours de révision), offrir davantage de place aux circulations douces, donner envie de faire les trajets à pied ou à vélo.

Vélo

- des atouts (loire à vélo, vélo francette, boucles verte sur ancienne voie ferrée sur ALM) mais peu de visibilité pour les déplacements quotidiens. Communication à faire ciblée sur le gain de temps, en énergie et plaisir/santé.
- plan vélo annoncé dans le projet de loi sur les mobilités : opportunité pour améliorer les aménagements.
- Avoir des trajets les plus directs possibles (autoroute à vélo), espaces adaptés sur les lieux de travail (sécurisation/parking/vestiaires)
- Vélo à assistance électrique : vrai levier pour report modal de la voiture vers le vélo, coût élevé mais dispositifs de location permettant de tester sur un mois

Sensibilisation/expérimentation

- communication et animation, facteurs clés pour modifier les habitudes liées aux déplacements (action pédagogiques ludiques ex défis semaine sans voiture, etc)
- envers les entreprises : promotion du télétravail, espaces de co-working/télécentre, accompagnement des plans de déplacements pour mutualisation à l'échelle des grandes zones d'activités.
- importance de consommer local compte tenu des émissions de GES des transports de marchandises.

Transports collectifs/marchandises

- l'accès aux transports en commun n'est pas aisé pour les périurbains (nécessite de faire plusieurs km et de subir les bouchons) pour accéder à des parking-relais. Ex des Pays-Bas, les parkings multimodaux sont à l'extérieur des villes.
- réinterroger le service de bus interurbains de la Région (certaines lignes peu fréquentées)
- Vigilance sur le réseau TER (perte d'attractivité parfois liée aux changements d'horaires, fermetures de gares envisagées)
- GNV adapté, filière en développement (projet de stations de recharge, les transporteurs et gestionnaires de flotte s'y intéressent de plus en plus), obtenir les conclusions de l'étude ALDEV sur la logistique urbaine.

Alternatives à la voiture individuelle

- « rezo pousse » (dispositif d'autostop du quotidien via smartphone),
- Lutter contre l'auto-solisme, projet de schéma directeur covoiturage sur ALM, voie réservée pour les véhicules qui ont plusieurs passagers à bord ?

Gouvernance

- les EPCI ont un rôle important, mais rôle de coordination aussi à l'échelle du PMLA pour articuler les stratégies entre EPCI et PMLA.





AXE 4 : Adopter des pratiques et usages adaptés

Ambition / action

Alimentation / modes de consommation = PAT de Loire Layon Aubance et d'Angers Loire Métropole

Développer les pratiques agricoles alternatives : Parcours agri-carbone, Diagnostic Cap2er et plan d'actions, massifier et accompagner le maximum d'agriculteurs

Favoriser les circuits courts sous toutes ses formes : alimentation, déchet (recyclage, réemploi...)...

Défis classe énergie dans les écoles (baisse consommation de 10/15%)

Accompagner l'usage de modes alternatifs à l'auto-solisme : défis semaine sans voiture, mettre en relation les salariés des entreprises d'une même zone d'activités, des habitants d'un même quartier, communiquer sur les initiatives existantes (rezopouce...)







PHASE PROGRAMME D'ACTIONS

Janvier à mars 2019 : contribution des partenaires sur leurs actions + rencontres bilatérales et plénières

Février à mai 2019 : travail dans les territoires sur les actions des collectivités mais aussi des partenaires

Juin 2019 : « Fabriques du climat » - temps d'échanges avec les habitants



> STRATÉGIE TERRITORIALE





Le Plan Climat concerne tout le monde. Chacun peut agir et apporter sa contribution : habitants, entreprises, associations, collectivités, élus...

Pour cela, des temps de concertation seront organisés en 2018.

POUR EN SAVOIR +

- https://www.pmla.fr.
 - https://www.sieml.fr/
- http://www.ademe.fr

